

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2026/01

COMMUNE D'ESPARROS
Hautes-Pyrénées

Nombre de Conseillers		
En exercice	Présents	Votants
10	8	8 + 0 procuration

Séance du 09 janvier 2026

Pour : 8
Contre : _____
Abstention : _____

L'an deux mille vingt-six, et le neuf janvier à vingt heures.
Le Conseil Municipal de la Commune d'Esparros régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Marie DUTHU, Maire.

Date de convocation:
02/01/2026

Présents : MM. Danielle FORGUE, Ludovic PONTICO, Aurélie CUILHE, Dominique DUTHU, Raymond DELHOM, Anne-Marie DUTHU, Laurent VERDIER.

Date d'affichage:
02/01/2026

Absents ayant donné procuration :

Absents et excusés : MM. Norbert CARRERE, Mathieu PANISSAL.

Secrétaire de séance : Mademoiselle Danielle FORGUE.

OBJET DE LA DELIBERATION

Adoption du procès-verbal de la réunion du 14 novembre 2025.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir formuler leurs observations ou demandes de modifications concernant le compte rendu n° 2025/07, de la réunion du Conseil Municipal en date du 14/11/2025.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le compte rendu n° 2025/07.

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an que ci-dessus.
Sur la feuille de clôture de séance figurent les signatures.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Jean-Marie DUTHU.

Certifié Exécutoire
Transmis en Préfecture
Le : 12/01/2026
Publié le : 12/01/2026



Bienvenue Jean-Marie DUTHU Agent / COMMUNE DE ESPARROS

[Accueil](#) | [Préférences](#) | [Aide](#) [Déconnexion](#)

Actes Soumis au Contrôle de Légalité

[Actes en cours](#)[Création d'acte](#)[Recherche](#)

Acte à classer

[Imprimer](#)[Imprimer l'acte avec le tampon AR](#)[Envoyer](#)

DEL2026-01

1

En préparation

2

En attente retour
Préfecture

3

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-01-12T09-47-49.01 (MI266736034)

Identifiant unique de l'acte : 065-216501650-20260112-DEL2026-01-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Adoption du PV de la réunion du 14 novembre 2025.

Date de décision : 12/01/2026



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [Délib2026-01.PDF](#)

Multicanal : Non

[Annuler](#)[Classer](#)Préparé
Transmis
Accusé de réceptionDate 12/01/26 à 09:47
Date 12/01/26 à 09:47
Date 12/01/26 à 09:53Par [DUTHU Jean-Marie](#)
Par [DUTHU Jean-Marie](#)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2026/02

COMMUNE D'ESPARROS
Hautes-Pyrénées

Nombre de Conseillers		
En exercice	Présents	Votants
10	8	8 + 0 procuration

Séance du 09 janvier 2026

Pour : 8
Contre : _____
Abstention : _____

L'an deux mille vingt-six, et le neuf janvier à vingt heures.
Le Conseil Municipal de la Commune d'Esparros régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Marie DUTHU, Maire.

Date de convocation:
02/01/2026

Présents : MM. Danielle FORGUE, Ludovic PONTICO, Aurélie CUILHE, Dominique DUTHU, Raymond DELHOM, Anne-Marie DUTHU, Laurent VERDIER.

Date d'affichage:
02/01/2026

Absents ayant donné procuration :

Absents et excusés : MM. Norbert CARRERE, Mathieu PANISSAL.

Secrétaire de séance : Mademoiselle Danielle FORGUE.

OBJET DE LA DELIBERATION

Travaux d'investissement FAR 2026.

Monsieur le Maire informe l'ensemble des membres qu'une prévision de travaux a été programmée pour l'année 2026.

Parmi ces projets, nous avons retenu l'installation de volets roulants solaires au rez-de-chaussée du bâtiment de l'école et un portail enroulable électrique au garage, la modernisation de la voirie du chemin de la Caoue, le changement des appareils de chauffage à la salle des fêtes et le nivèlement du terrain de chez Laparrière.

- ◆ L'installation de volets roulants solaires au rez-de-chaussée du bâtiment côté « EST » de la salle de classe qui n'est pas équipée de volets ou de brise-soleil extérieurs. C'est très important pour le bien-être et la santé des enfants car ils sont exposés au soleil toute la matinée.
Un portail enroulable électrique au garage qui se trouve dans un état vétuste. Pour des mesures de sécurité et pour préserver le matériel utilisé par l'employé communal stocké à l'intérieur il est nécessaire de procéder au changement.
- ◆ Modernisation de la voirie communale.
Le chemin communal n° 13 chemin de la Caoue s'est détérioré sur la partie qui avait été bétonnée. Il est nécessaire de procéder à la réparation de cette partie pour la sécurité des usagers.
- ◆ Depuis plusieurs années nous avons effectué des travaux afin de mettre aux normes et moderniser la salle des fêtes. Il est indispensable de procéder au changement des appareils de chauffage vétustes, en place depuis plusieurs dizaines d'années afin d'obtenir une amélioration, de meilleures performances et surtout des économies d'énergie aujourd'hui non négligeables.
- ◆ Nous avons fait l'acquisition de la propriété « Laparrière » qui est limitrophe de l'ensemble de nos bâtiments scolaires. Pour des mesures de sécurité et pour envisager un projet sur ce terrain, il est indispensable d'égaliser ce terrain.

Nous avons sollicité des artisans pour effectuer ces travaux, les devis suivants nous ont été fournis :

- ◆ « MENUISERIE Jacques SANCHEZ » 65150 ANERES :
Fourniture et pose de cinq volets roulants solaires au rez-de-chaussée du bâtiment de l'école et un portail enroulable électrique du garage pour un montant de 7 765 € H.T. soit 8 541.50 € TTC.
- ◆ Entreprise de travaux publics «DASTUGUE » 65330 GALAN, nous a fourni un devis pour les travaux de rénovation de la voirie communale pour un montant de 4 275.00 € H.T soit 5 130.00 € TTC.
- ◆ L'E.I Daniel LONCAN 65130 ASQUE :
Fourniture et pose des chauffages au plafond de la salle des fêtes pour un montant de : 7 925.00 € H.T soit 9 510.00 € TTC.
- ◆ L'E.I RIGOBERT – LACOME Joël 65130 ASQUE nous a fourni un devis d'un montant de 9 640 € H.T. pour effectuer les travaux du terrain de la maison « Laparrière ».

Le montant total des travaux s'élève à : 29 605.00 € H.T.

Monsieur le Maire propose de réaliser ces travaux d'investissement pour un montant total qui s'élève à 29 605.00 € H.T avec le plan de financement suivant :

- Coût prévisionnel des travaux : 29 605.00 €.
- FAR 2026 :..... 14 802.50 €.
- Autofinancement :..... 14 802.50 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- ✓ Approuve la prévision des travaux pour l'année 2026.
- ✓ Approuve les devis suivants fournis par :
 - « Menuiseries Jacques SANCHEZ » 65150 ANERES pour un montant de 7 765 € H.T ;
 - La « SAS DASTUGUE Jean & Fils » 65330 GALAN pour un montant de 4 275 € H.T ;
 - « L'E.I Daniel LONCAN » 65130 ASQUE pour un montant de 7 925 € H.T ;
 - « L'E.I RIGOBERT – LACOME » 65130 ASQUE pour un montant de 9 640 € H.T.
- Montant total des travaux : 29 605 € H.T.
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande d'aide auprès du Conseil Département des Hautes-Pyrénées au titre du FAR de l'exercice 2026 pour la réalisation de ces travaux.
- ✓ Demande à Monsieur le Maire de programmer le montant de ces travaux d'investissements sur la prévision du Budget Primitif 2026.
- ✓ Valide le plan de financement suivant :
 - Coût prévisionnel des travaux : 29 605.00 €.
 - FAR 2026 :..... 14 802.50 €.
 - Autofinancement :..... 14 802.50 €.

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an que ci-dessus.

Sur la feuille de clôture de séance figurent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Jean-Marie DUTHU.

Certifié Exécutoire
Transmis en Préfecture
Le : 12/01/2026
Publié le : 12/01/2026

Délibération n° 2026/02



Bienvenue Jean-Marie DUTHU Agent / COMMUNE DE ESPARROS

[Accueil](#) | [Préférences](#) | [Aide](#) | [Déconnexion](#)

Actes Soumis au Contrôle de Légalité

[Actes en cours](#)[Création d'acte](#)[Recherche](#)

Acte à classer



Imprimer



Imprimer l'acte avec le tampon AR



Envoyer

DEL2026-02

1

En préparation

2

En attente retour
Préfecture

3

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-01-12T09-47-49.02 (MI266736035)

Identifiant unique de l'acte : 065-216501650-20260112-DEL2026-02-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Travaux d'investissement FAR 2026.

Date de décision : 12/01/2026



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [Délib2026-02.PDF](#)

Multicanal : Non

[Annuler](#)[Classer](#)Préparé
Transmis
Accusé de réceptionDate 12/01/26 à 09:47
Date 12/01/26 à 09:47
Date 12/01/26 à 09:53Par DUTHU Jean-Marie
Par DUTHU Jean-Marie

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2026/03

**COMMUNE D'ESPARROS
Hautes-Pyrénées**

Nombre de Conseillers		
En exercice	Présents	Votants
10	8	8 + 0 procuration

Séance du 09 janvier 2026

Pour : 8
Contre : _____
Abstention : _____

L'an deux mille vingt-six, et le neuf janvier à vingt heures.
Le Conseil Municipal de la Commune d'Esparros régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Marie DUTHU, Maire.

Date de convocation:
02/01/2026

Présents : MM. Danielle FORGUE, Ludovic PONTICO, Aurélie CUILHE, Dominique DUTHU, Raymond DELHOM, Anne-Marie DUTHU, Laurent VERDIER.

Date d'affichage:
02/01/2026

Absents ayant donné procuration :

Absents et excusés : MM. Norbert CARRERE, Mathieu PANISSAL.

Secrétaire de séance : Mademoiselle Danielle FORGUE.

OBJET DE LA DELIBERATION

Projet d'introduction d'isards sur le massif du Bassia.

Monsieur le Maire informe l'ensemble des membres qu'un mail (ci-dessous) a été adressé en Mairie de la part de Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes-Pyrénées concernant un projet d'introduction d'isards sur le massif du « Bassia ».

« Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Dans le cadre de nos opérations techniques, en accord avec les sociétés de chasse et en vue d'améliorer la biodiversité sur le massif de Bassia, nous envisageons la création d'une population d'isards grâce à une opération d'introduction, considérant qu'une colonisation naturelle n'est pas possible sur ce site.

Une garantie sanitaire des animaux sera réalisée en amont de l'introduction.

Aucune interaction négative majeure, vis-à-vis d'autres espèces actuellement présentes et pouvant être susceptible d'induire un déséquilibre écologique, n'est à ce jour identifiée.

Plusieurs animaux seront munis de colliers-émetteurs afin de suivre leur déplacement et de permettre la détermination de leur taux de survie.

Pour nous permettre l'élaboration de ce dossier, nous sollicitons votre autorisation de pouvoir procéder à cette opération sur le territoire de votre commune ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

✓ Approuve le projet d'introduction d'isards dans le but de créer une population,

- ✓ Ne peut pas décider de valider l'autorisation de l'introduction dans les lieux projetés, dont les gestionnaires sont la Commission Syndicale de la Basse Montagne des Baronnies (C.S.B.M.B) et le Groupement Forestier de la Haute Montagne des Baronnies (G.F.H.M.B), qui seuls eux peuvent donner leur accord dans leur territoire respectif.

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an que ci-dessus.
Sur la feuille de clôture de séance figurent les signatures.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Jean-Marie DUTHU.

Certifié Exécutoire
Transmis en Préfecture
Le : 12/01/2026
Publié le : 12/01/2026



Bienvenue Jean-Marie DUTHU Agent / COMMUNE DE ESPARROS

[Accueil](#) | [Préférences](#) | [Aide](#) | [Déconnexion](#)

Actes Soumis au Contrôle de Légalité

[Actes en cours](#)[Création d'acte](#)[Recherche](#)

Acte à classer

[Imprimer](#)[Imprimer l'acte avec le tampon AR](#)[Envoyer](#)

DEL2026-03

1

En préparation

2

En attente retour
Préfecture

3

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-01-12T09-47-50.00 (MI266736036)

Identifiant unique de l'acte : 065-216501650-20260112-DEL2026-03-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Projet d'introduction d'isards sur le massif du Bassia.

Date de décision : 12/01/2026



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de compétences par thèmes
8.8. Environnement

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [Délib2026-03.PDF](#)

Multicanal : Non

Pièces jointes : [PJdélib2026-03.PDF](#)

Type PJ : 21_DA - Décision arrêtant le projet

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)[Annuler](#)[Classer](#)Préparé
Transmis
Accusé de réceptionDate 12/01/26 à 09:47
Date 12/01/26 à 09:47
Date 12/01/26 à 09:53Par [DUTHU Jean-Marie](#)
Par [DUTHU Jean-Marie](#)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2026/04

COMMUNE D'ESPARROS
Hautes-Pyrénées

Nombre de Conseillers		
En exercice	Présents	Votants
10	8	8 + 0 procuration

Séance du 09 janvier 2026

Pour : 8
Contre : _____
Abstention : _____

L'an deux mille vingt-six, et le neuf janvier à vingt heures.
Le Conseil Municipal de la Commune d'Esparrros régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Marie DUTHU, Maire.

Date de convocation:
02/01/2026

Présents : MM. Danielle FORGUE, Ludovic PONTICO, Aurélie CUILHE, Dominique DUTHU, Raymond DELHOM, Anne-Marie DUTHU, Laurent VERDIER.

Date d'affichage:
02/01/2026

Absents ayant donné procuration :

Absents et excusés : MM. Norbert CARRERE, Mathieu PANISSAL.

Secrétaire de séance : Mademoiselle Danielle FORGUE.

OBJET DE LA DELIBERATION

Demande d'admission en non-valeur – 63601 Service des eaux.

Monsieur le Maire informe l'ensemble des membres que Madame la responsable du Service de Gestion Comptable de Lannemezan a adressé un état de créances irrécouvrables concernant le service des eaux.
Elle expose qu'elle n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état joint, en raison des motifs énoncés et demande en conséquence l'admission en non-valeur de ces titres figurant sur cette liste.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- ✓ De statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes d'un montant de 746.59 €.
(joint à la présente).

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an que ci-dessus.
Sur la feuille de clôture de séance figurent les signatures.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire.
Jean-Marie DUTHU.

Certifié Exécutoire
Transmis en Préfecture
Le : 12/01/2026
Publié le : 12/01/2026



Bienvenue Jean-Marie DUTHU Agent / COMMUNE DE ESPARROS

[Accueil](#) | [Préférences](#) | [Aide](#) | [Déconnexion](#)

Actes Soumis au Contrôle de Légalité

[Actes en cours](#)[Création d'acte](#)[Recherche](#)

Acte à classer

[Imprimer](#)[Imprimer l'acte avec le tampon AR](#)[Envoyer](#)

DEL2026-04

1

En préparation

2

En attente retour
Préfecture

3

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-01-12T09-47-50.01 (MI266736037)

Identifiant unique de l'acte : 065-216501650-20260112-DEL2026-04-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Demande d'admission en non-valeur - 63601 Service des Eaux.

Date de décision : 12/01/2026



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Décisions budgétaires

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [Délib2026-04.PDF](#)

Multicanal : Non

Pièces jointes : [PJdélib2026-04.PDF](#)

Type PJ : 21_DA - Décision arrêtant le projet

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)[Annuler](#)[Classer](#)Préparé
Transmis
Accusé de réceptionDate 12/01/26 à 09:47
Date 12/01/26 à 09:47
Date 12/01/26 à 09:53Par [DUTHU Jean-Marie](#)
Par [DUTHU Jean-Marie](#)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2026/05

COMMUNE D'ESPARROS
Hautes-Pyrénées

Nombre de Conseillers		
En exercice	Présents	Votants
10	8	8 + 0 procuration

Séance du 09 janvier 2026

Pour : 8
Contre : _____
Abstention : _____

L'an deux mille vingt-six, et le neuf janvier à vingt heures.
Le Conseil Municipal de la Commune d'Esparros régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Marie DUTHU, Maire.

Date de convocation:
02/01/2026

Présents : MM. Danielle FORGUE, Ludovic PONTICO, Aurélie CUILHE, Dominique DUTHU, Raymond DELHOM, Anne-Marie DUTHU, Laurent VERDIER.

Date d'affichage:
02/01/2026

Absents ayant donné procuration :

Absents et excusés : MM. Norbert CARRERE, Mathieu PANISSAL.

Secrétaire de séance : Mademoiselle Danielle FORGUE.

OBJET DE LA DELIBERATION

Mutualisation des services administratifs et comptables.

Monsieur le Maire informe l'ensemble des membres que la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan (CCPL) met à disposition de la Commune le service administratif et comptable.

La CCPL nous a adressé une convention de mise à disposition concernant ce service, prévu pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2026.

Conformément à l'article L.5211-4-2 et D.5211-16 du CGCT, la mise à disposition des services de la CCPL au profit de la Commune fera l'objet d'un remboursement de la mise à disposition au-delà de 4 heures hebdomadaires.

Le coût du service est évalué à 25 Euros horaire et pourra faire l'objet d'une réévaluation en cours de convention par délibération du Conseil Communautaire.

Le remboursement des frais s'effectue sur la base d'un état trimestriel.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- ✓ Approuve la proposition de Monsieur le Maire concernant la convention de mise à disposition du service administratif et comptable établie avec la CCPL, pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2026.
- ✓ La mise à disposition des services de la CCPL au profit de la Commune fera l'objet d'un remboursement de la mise à disposition au-delà de 4 heures hebdomadaires. Le coût du service est évalué à 25 Euros horaire.
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la CCPL et tout document se rapportant à la présente.

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an que ci-dessus.

Sur la feuille de clôture de séance figurent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Certifié Exécutoire
Transmis en Préfecture
Le : 12/01/2026
Publié le : 12/01/2026

Le Maire,
Jean-Marie DUTHU.



Bienvenue Jean-Marie DUTHU Agent / COMMUNE DE ESPARROS

[Accueil](#) | [Préférences](#) | [Aide](#) | [Déconnexion](#)

Actes Soumis au Contrôle de Légalité

[Actes en cours](#)[Création d'acte](#)[Recherche](#)

Acte à classer



Imprimer



Imprimer l'acte avec le tampon AR



Envoyer

DEL2026-05

1

En préparation

2

En attente retour
Préfecture

3

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-01-12T09-47-50.02 (MI266736038)

Identifiant unique de l'acte : 065-216501650-20260112-DEL2026-05-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Mutualisation des services administratifs et comptables.

Date de décision : 12/01/2026



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [Délib2026-05.PDF](#)

Multicanal : Non

[Annuler](#)[Classer](#)Préparé
Transmis
Accusé de réceptionDate 12/01/26 à 09:47
Date 12/01/26 à 09:47
Date 12/01/26 à 09:53Par [DUTHU Jean-Marie](#)
Par [DUTHU Jean-Marie](#)